

et à suppléer au manque de certaines autres. Il n'y a point de remède quand la première enfance s'est écoulée dans un milieu d'une vulgarité radicale, non corrigée par la finesse d'une mère. Pas n'est besoin d'ailleurs d'ajouter que *les plus humbles ne sont pas toujours les plus vulgaires*, que la distinction est souvent très réelle parmi de très petites gens (surtout chez les femmes) et la vulgarité incroyable parfois indélébile dans les familles opulentes. Aussi tel fils d'ouvriers ou de paysans est-il fort bien doué et merveilleusement perfectible au point de vue des manières, et tel héritier qui le prend de très haut, condamné à n'être jamais qu'un rustre sous tous les vernis.

HENRI MARION.

NOTRE CONCOURS

Nous publions aujourd'hui la monographie de La-Baie-du-Febvre, travail de M. Alfred Desfossé, élève de l'Académie de Saint-Antoine de La-Baie-du-Febvre, académie dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes. Un prix de cinq piastres a été décerné à M. Desfossé.

Dans la livraison de mars nous publierons le travail de M. Augustin Chénier de Ville-Marie, et dans celle d'avril celui de M. Octave Lachance de Saint-Casimir. D'autres travaux sont arrivés trop tard pour que nous puissions en parler aujourd'hui.

Monographie régionale de la paroisse Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre.

SITUATION.—La paroisse de la Baie-du-Febvre est sise sur la rive droite du lac Saint-Pierre, entre les paroisses Nicolet au nord-est et Pierreville au sud-ouest. Elle est actuellement divisée en trois rangs parallèles au fleuve Saint-Laurent. Son étendue est de deux lieues de front sur le lac par deux lieues de profondeur.

HISTORIQUE.—Cette paroisse fit d'abord partie de la seigneurie que Louis XIV avait donnée à Philippe Cressé, en 1667. Jacques Lefebvre obtint comme seigneurie l'espace de terrain qui forme la paroisse d'aujourd'hui. En 1685, il vint s'établir le premier avec sa famille sur le bord de la petite anse qui prit le nom de Baie-du-Febvre. Parti des Trois-Rivières, le seigneur Lefebvre se fit accompagner de plusieurs colons qui vinrent s'établir auprès de lui comme censitaires.